

# Une pirouette pour garder Kabila

## RDC Un mauvais scénario à la burundaise

Alors que les élections sont toujours prévues pour le 23 décembre et que les candidatures doivent être déposées à partir du 23 juin, la ronde des spéculations et des contestations se poursuit, tant au sein du pouvoir que de l'opposition. La Commission électorale indépendante (Ceni) a fixé la loi de répartition des sièges par province, distribuant les 500 mandats de députés en fonction du poids électoral des 26 provinces. Ce texte a été promulgué le 8 mai par le président Kabila alors qu'une délégation de l'Organisation de la francophonie réalisait à Kinshasa un audit du fichier électoral très contesté.

Alors que la Ceni a déjà radié plus de 6 millions de personnes, doublons ou mineurs, l'opposition assure que ces radiations n'ont pas eu lieu sur une base objective. Selon la secrétaire générale du MLC (le parti de Jean-Pierre Bemba), Eve Bazaiba, les provinces se trouvant dans la sensibilité de l'opposition (Équateur ou Kasai occidental) ont subi une réduction d'électeurs tandis que les enrôlés ont été augmentés dans les provinces supposées soutenir des personnalités de la majorité (Sankuru ou ex-Katanga). Niant d'éventuelles manipulations, le parti présidentiel a accusé l'opposition de vouloir retarder l'échéance, car elle ne serait pas prête à aller aux élections.

### Le chef de l'Etat sortant aurait droit à un deuxième scrutin régi par la nouvelle disposition

Une autre question qui tient l'opinion en haleine est celle de l'éventuel dauphin de Kabila, dont le deuxième et dernier mandat a expiré en décembre 2016. Alors que la « perle rare », le « *Medvedev de Kabila* », un homme qui permettrait au chef de l'État sortant de diriger par procuration, n'est pas encore trouvé, les juristes étudient déjà une autre hypothèse, inspirée du scénario burundais... Alors que la première mouture de la Constitution a régi le scrutin de 2006 et ses deux tours, les élections de 2011 se sont faites

au scrutin à un tour car la majorité présidentielle, dominant le Parlement, avait modifié l'article 71 de la Constitution, réussissant à ramener le scrutin présidentiel de deux à un tour. Autrement dit, le chef de l'État sortant aurait droit à un deuxième scrutin régi par la nouvelle disposition.

Ce tour de passe-passe fait hurler l'opposition, qui rappelle que le Conseil de sécurité de l'ONU avait entériné l'accord dit de la Saint-Sylvestre, conclu le 23 décembre 2016, qui prévoyait un nouveau scrutin auquel Kabila ne serait pas candidat.

Ces querelles juridiques se déroulent alors qu'à Kinshasa, les enfants de la rue sont victimes de rafles de plus en plus nombreuses. La délinquance a augmenté dans la capitale et les enfants de la rue en sont tenus pour responsables. Les responsables politiques craignent aussi que les « shegues » et « kulunas » soient utilisés dans des tentatives de déstabilisation. Afin de les neutraliser ou de les faire vivre dans la peur de la répression, des militaires en civil et des policiers masqués ont commencé à poursuivre les enfants de la rue dans les quartiers. Un jeune de 18 ans a été froidement assassiné et un gamin de 16 ans a été tué en face de la gare centrale. Étaient particulièrement visés les enfants qui avaient un certain ascendant sur leurs compagnons. ■

COLETTE BRAECKMAN